

**CAZENOVE AUDIT &
EXPERTISE COMPTABLE
45 rue de la Chaussée
d'Antin
75009 Paris**

Paris, le 22/06/2026

Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Fonds de dotation NOUVELLE CHANCE
7 rue Becquerel
75018 Paris**

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles concernant les dotations consommables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Présidente et dans les documents adressés au conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 22 juin 2026

Florian de Cazenove
Commissaire Aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a small 'h'.

ANNEXES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

7 rue Becquerel
75018 PARIS

ETATS FINANCIERS ET FISCAUX

Au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	376 130. 89		376 130. 89	376 130. 89		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	57 473. 92		57 473. 92	111 790. 03	- 54 316. 11	- 48. 59
	Total III	433 604. 81		433 604. 81	487 920. 92	- 54 316. 11	- 11. 13
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)							
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 000. 00	1 000. 00		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
AUTRES FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Situation nette (sous total)	1 000. 00	1 000. 00		
	Fonds propres consommables	429 004. 81	483 320. 92	- 54 316. 11	- 11. 24
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	430 004. 81	484 320. 92	- 54 316. 11	- 11. 21
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Droits du concédant				
	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
PROVISIONS	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 600. 00	3 600. 00		
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	3 600. 00	3 600. 00		
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
DETTES (1)	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	433 604. 81	487 920. 92	- 54 316. 11	- 11. 13

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

3 600. 00 3 600. 00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	54 316. 11	56 924. 89	- 2 608. 78	- 4. 58
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	54 316. 11	56 924. 89	- 2 608. 78	- 4. 58
Charges d'exploitation ⁽²⁾				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		- 11 104. 95	11 104. 95	100. 00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

DETAIL DES COMPTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL II				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	376 130. 89	376 130. 89		
50810000 FCP LOW DUR	100 009. 55	100 009. 55		
50820000 FCP ELEVA	86 523. 85	86 523. 85		
50830000 FCP EX FDS	89 298. 02	89 298. 02		
50840000 FCP HELIUM	100 299. 47	100 299. 47		
DISPONIBILITES	57 473. 92	111 790. 03	- 54 316. 11	- 48. 59
51210000 BNP	57 473. 92	111 790. 03	- 54 316. 11	- 48. 59
TOTAL III	433 604. 81	487 920. 92	- 54 316. 11	- 11. 13
TOTAL GENERAL	433 604. 81	487 920. 92	- 54 316. 11	- 11. 13

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE	1 000. 00	1 000. 00		
10231000 DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES	1 000. 00	1 000. 00		
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)				
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 000. 00	1 000. 00		
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	429 004. 81	483 320. 92	- 54 316. 11	- 11. 24
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	679 909. 00	679 909. 00		
10890000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES INSCRI	- 250 904. 19	- 196 588. 08	- 54 316. 11	- 27. 63
TOTAL I	430 004. 81	484 320. 92	- 54 316. 11	- 11. 21
TOTAL II				
TOTAL III				
TOTAL IV				
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 600. 00	3 600. 00		
40810000 FACTURES NON PARVENUES	3 600. 00	3 600. 00		
TOTAL V	3 600. 00	3 600. 00		
TOTAL GENERAL	433 604. 81	487 920. 92	- 54 316. 11	- 11. 13

DETAIL COMPTE DE RESULTAT	
---------------------------	--

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE LA DOTATION	54 316. 11	56 924. 89	- 2 608. 78	- 4. 58
75320000 QUOTE PART DOT* CONSOMP_ C.R	54 316. 11	56 924. 89	- 2 608. 78	- 4. 58
TOTAL I	54 316. 11	56 924. 89	- 2 608. 78	- 4. 58
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	918. 00	918. 00		
62262000 HONORAIRES CAC	2 400. 00	2 100. 00	300. 00	14. 29
62270000 HONORAIRES JURIDIQUES	489. 60	489. 60		
62380000 DONS	50 000. 00	64 000. 00	- 14 000. 00	- 21. 88
62780000 FRAIS BANCAIRES	508. 51	522. 24	- 13. 73	- 2. 63
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 11 104. 95	11 104. 95	100. 00
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES CÉDÉES		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
76720000 PLUS-VALUES / CESSIONS VMP		11 104. 95	- 11 104. 95	N5
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
RESULTAT FINANCIER		11 104. 95	- 11 104. 95	- 100. 00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				
TOTAL DES PRODUITS	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
TOTAL DES CHARGES	54 316. 11	68 029. 84	- 13 713. 73	- 20. 16
EXCEDENT OU DEFICIT				

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

Sommaire de l'annexe

1.	Faits significatifs	8
2.	Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1.	Valeurs mobilières de placement et titres de placement	9
2.2.	Créances	9
3.	Compléments d'informations	9
3.1.	Informations relatives aux dotations	9
3.2.	Informations relatives aux actifs aliénables	10
3.3.	Créances	10
3.4.	Dettes	11
3.5.	Produits financiers	11
3.6.	Charges exceptionnelles	11
3.7.	Honoraires de commissariat aux comptes	11
4.	Evénements postérieurs à la clôture	11

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

1. Faits significatifs

Le Fonds de Dotation « NOUVELLE CHANCE » a été constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication de ses statuts au Journal Officiel, soit le 25 novembre 2020.

Il a été créé par Monsieur Corentin PETIT.

Il est régi par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140.

Le Fonds de Dotation a pour objet de mener toutes actions concrètes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, culturel, social, de protection, d'insertion et de réinsertion en faveur des hommes, femmes et enfants victimes d'inégalités ou en situation de précarité et d'exclusion et, plus généralement, de toute personne en difficulté dont les perspectives sont injustement limitées. Dans ce cadre, le Fonds de Dotation peut notamment participer en France comme à l'étranger au secours, à l'aide, à l'accueil et l'accompagnement de populations déplacées, migrants, réfugiés et demandeurs d'asiles.

Le Fonds de Dotation est mixte : Il peut prendre toutes initiative et mener toute action pour réaliser lui-même son objet, et peut également soutenir et financer tout organisme d'intérêt général dont la gestion est désintéressée et dont les activités non lucratives rejoignent sa finalité dont notamment :

- Prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet qu'il gère directement ou qu'il finance
- Sensibiliser le grand public aux actions menées et soutenues par le Fonds
- Organiser des colloques, conférences, congrès et réunions diverses
- Mettre en place toute communication sur tout support et par tous moyens (revue, site internet, etc.) visant à promouvoir son objet
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes.

Le Fonds de Dotation a été constitué par l'apport d'une dotation initiale en numéraire d'un montant de quinze mille (15 000) euros. Une somme d'un montant de 1 000 euros de la dotation est non consommable.

La dotation s'élève à 680 909 € au 31 décembre 2025. Le détail des versements affectés à la dotation est présenté ci-après (cf. § 3.1).

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été arrêtés conformément au plan comptable général et au règlement 2014-03 modifié par le règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du règlement ANC n°2020-08 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices.

Les éléments d'actifs sont inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

2.1. Valeurs mobilières de placement et titres de placement

Les valeurs mobilières de placement et les titres de placement sont évalués à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour constater la moins-value entre le cours à la date de clôture et le coût historique.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Compléments d'informations

3.1. Informations relatives aux dotations

3.1.1. Dotations non consommables

Détail par type de dotation En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dotation Monsieur Corentin PETIT (1 000 €) - 2022	1 000,00	0,0	0,00	1 000,00
Total dotations	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

3.1.2 Dotations consommables

Détail par type de dotation En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dotation Monsieur Corentin PETIT (14000 €) - 2021	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
Don 71 actions BENDA BILI - 2021	665 909,00	0,00	0,00	665 909,00
Total Dotations	679 909,00	0,00	0,00	679 909,00
Dotations inscrites au résultat	-196 588,08	-54 316,11	0,00	-250 904,19
Dotations nettes	483 320,92	-54 316,11	0,00	429 004,81

3.2. Informations relatives aux actifs aliénables

- Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 444 044,89 € (valeur vénale) au 31 décembre 2025, détaillé ci-dessous :

En €	31/12/2025	31/12/2024
FCP LOW DUR	110 003,01	105 445,23
FCP ELEVA	106 708,91	100 746,16
FCP EX FDS	116 519,85	102 669,61
FCP HELIUM	110 813,12	110 562,64
Valeur vénale du portefeuille	444 044,89	419 423,64
Valeur comptable du portefeuille	376 130,89	376 130,89
Provision pour dépréciation	0,00	0,00

3.3. Créances

En €	31/12/2025	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	0,00	0,00	0,00	0,00
Clients et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

FONDS DE DOTATION NOUVELLE CHANCE

3.4. Dettes

En €	31/12/2025	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00

3.5. Produits financiers

En €	31/12/2025	31/12/2024
Produits des titres de placement	0,00	0,00
Produits de cession de VMP	0,00	11 104,95
Intérêts comptes épargne	0,00	0,00
Reprise dépréciation	0,00	0,00
Total	0,00	11 104,95

3.6. Charges exceptionnelles

Néant

3.7. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se portent à 2400 euros (dont honoraires facturés au titre de conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 0 €).

4. Evénements postérieurs à la clôture

Néant